

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 409/2024	OBJET : Programmation 2024 au titre du Contrat de Ville Unique (CVU)
Date de la convocation : 03/04/2024 Date de la séance : 09/04/2024 Présidence de séance : Jean-Paul MUNNIER, Maire Secrétaire de séance : David LOYSEAU	Membres présents : MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Alain CLÉMENT, Christiane MONA, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Séverine COENART, Christian DRIANO, Josette NICOLET, Jean-Christophe OCHIER.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 19 Membres représentés : 6 Membres absents : 4 Votants : 25	Membres absents excusés : Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Marie-Andrée WACOGNE donne pouvoir à Mme Christiane MONA Mme Zahia LAZAAL donne pouvoir à M. Alain CLÉMENT Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER M. Saïd NOUNA donne pouvoir à M. Robert GRILLON
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Membres absents non excusés : Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 11/04/2024 et de sa publication le 11/04/2024	
Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 09/04/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 11/04/2024	

Le Rapporteur :

Chaque année, le conseil municipal doit approuver le programme d'actions mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville.

Dix ans après la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy qui constitue aujourd'hui encore le socle juridique existant en la matière, l'année 2024 marque une étape majeure pour la politique de la ville avec la nouvelle génération des contrats de ville « engagements quartiers 2030 ». Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Pour le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), ce sont deux quartiers supplémentaires, les Batteries du Parc à Montbéliard et les Forges – Montanot à Audincourt, qui viennent s'ajouter aux sept Quartiers Prioritaires de la Ville existants.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 pose un cadre de gouvernance des nouveaux contrats de ville avec 4 axes prioritaires, en confortant le rôle des EPCI dans l'animation des Contrats de Ville :

- **Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire**
- **L'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles**
- **Des habitants étroitement associés à la définition des priorités et projets déployés**
- **Un suivi et une évaluation renforcés**

Les priorités identifiées et l'articulation avec les politiques de droits communs (Etat+ PMA) sont les suivantes :

1. **Réussite éducative – Projets éducatifs – Parentalité**
2. **Tranquillité publique – Prévention de la délinquance – Médiation**
3. **Accès à l'Emploi – Insertion Professionnelle – Développement Economique**
4. **Transitions – Mobilité – Santé**
5. **Enjeux transversaux (améliorer l'image des quartiers, égalités hommes femmes, lutter contre les discriminations...)**

Concernant la Ville de Grand-Charmont, cette dernière a été précurseur dans la transformation du quartier prioritaire de la politique de la ville grâce au soutien de l'Etat et des partenaires institutionnels en s'appuyant sur les différents programmes (ANRU) et sur les dotations politique de la ville.

Le quartier des Fougères est un territoire enclavé peu propice au développement économique. Il rayonne davantage par le dynamisme du tissu associatif local et par la présence des nombreux acteurs sociaux qui accompagnent les habitants dans l'insertion socio-professionnelle. Malgré le travail engagé par les acteurs de terrain pour favoriser l'émancipation des habitants, force est de constater qu'une minorité active perpétue des actes de vandalisme et de dégradation prenant à partie le reste de la population.

Pour autant, la commune et ses partenaires poursuivent leurs efforts pour améliorer le climat social du territoire en :

- Améliorant le cadre de vie (extension de la restauration scolaire Daniel Jeanney),
- Renforçant les conditions de réussite éducative des élèves (socle numérique),
- Développant des espaces d'accueil et de co-construction pour les adolescents, les jeunes adultes, les associations et les partenaires).

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du contrat de ville unique 2024/2030, la ville de Grand-Charmont a construit une feuille de route pour accompagner l'évolution et la transformation du quartier des Fougères avec comme axe principal le développement d'un regard positif sur le territoire. Cela s'inscrit en opposition avec la diffamation du secteur en lien avec les comportements inadaptés et intolérables d'une minorité active qui contribue à la mauvaise image des Fougères.

Pour transformer la vision négative sur la commune, la ville de Grand-Charmont a priorisé les axes suivants complémentaires aux orientations des autres partenaires signataires du contrat de ville unique :

1. Mise en synergie des acteurs sur le modèle des cités éducatives

La politique éducative est une priorité de Grand-Charmont. La ville s'appuie sur la richesse des acteurs locaux pour favoriser la réussite des enfants, des adolescents et des familles. L'évaluation de certains projets structurants de la commune (écoles, ABS, projet social, PRE, UNICEF, CTG...) montre bien la dynamique territoriale insufflée sur les Fougères. Pour autant, il perdure des zones d'ombres dans le maillage des acteurs. Les projets de développement des équipements sont déconnectés les uns des autres.

Des partenariats sont en place en fonction des projets. La collectivité déplore une juxtaposition d'actions sans lien.

La nouvelle contractualisation du CVU 2024/2030 est l'opportunité de renforcer la cohérence territoriale et l'intelligence collective dans une logique de complémentarité.

Concrètement cela se traduit par :

- La poursuite de l'acculturation des acteurs ;
- L'amélioration de la communication et du partage d'information (lisibilité de l'offre éducative) ;
- La co-responsabilité des acteurs ;
- Le repérage et l'orientation des enfants, des jeunes ou des familles en difficultés vers le partenaire compétent ;
- La co-construction de projets (développement de partenariats) ;
- Le positionnement des enfants et des jeunes au cœur de l'écosystème.

2. Renforcer et articuler la place et le rôle des familles

Au regard des problématiques sur le quartier des Fougères, la ville de Grand-Charmont s'interroge sur le positionnement des familles dans la vie du quartier. Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la commune souhaite agir sur 2 axes :

- La participation et l'implication des familles dans la vie de la cité,
- Le soutien à la parentalité pour les familles en difficulté.

a. La participation et l'implication des familles dans la vie de la cité

Grand-Charmont s'appuie sur les ressources de son territoire issues de champs professionnels de l'éducation nationale, de l'éducation populaire et de l'éducation spécialisée. L'émancipation de parents d'élèves qui se sont constitués en association a modifié les modes de fonctionnement. En effet, l'animation de réseaux « d'experts » favorisait l'entre soi et la bien-pensance. Les familles ont dû bousculer les codes pour se faire entendre et partager leurs points de vue.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du CVU, la commune de Grand-Charmont souhaite renforcer la participation des parents sur les sujets qui les concernent en les impliquant dans les différentes instances (commission scolaire, groupe de travail...). L'enjeu est d'identifier les habitants comme des partenaires influents de la communauté éducative.

b. Le soutien à la parentalité pour les familles en difficulté

Pour améliorer le climat social au sein du quartier des Fougères, la ville de Grand-Charmont accompagne les actions de soutien à la parentalité pour les familles les plus en difficulté. Les parents en situation de fragilité sont à la recherche de ressources pour faire face à la complexité de leurs problématiques. Les acteurs locaux jouent un rôle déterminant pour favoriser leur émancipation.

En parallèle de cet accompagnement social, les actions de soutien à la parentalité doivent permettre de renforcer le positionnement des parents dans leur fonction parentale. Les agissements néfastes de la minorité active sont de la responsabilité de la communauté mais également des parents. Il existe un enjeu de réappropriation de l'espace public par les familles pour contenir les agissements des enfants et des jeunes qui souhaitent imposer leurs codes.

Les familles des Fougères ont un rôle prépondérant à jouer dans l'amélioration du climat social du quartier.

3. Articuler la médiation et la tranquillité publique

La lutte contre la délinquance est un axe majeur sur le quartier des Fougères. Comme indiqué précédemment, c'est l'affaire de tous (population, acteurs locaux, force de l'ordre...).

La ville intègre les différents dispositifs (GCLT, CPO, CISPD) pour partager les informations et coordonner les actions, et investit dans des dispositifs de sécurité et de sûreté (vidéo protection / alarmes connectés...).

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation du CVU 2024/2030, la lutte contre la délinquance doit s'opérer sur deux fronts : d'une part, les actions de prévention avec la coordination et l'animation du réseau jeunesse (coordinateurs, animateurs socio éducatifs, médiateurs sociaux, éducateurs spécialisés) et d'autre part, la répression avec l'identification et les poursuites des différents protagonistes.

4. Favoriser l'accès à l'emploi et à la santé

Le quartier des Fougères est un territoire enclavé, peu propice au développement économique et/ou à l'implantation de cabinets médicaux. Cette situation renforce les difficultés d'accès à des services ou des ressources.

La ville de Grand-Charmont développe des projets de territoire pour d'une part repérer les habitants en difficulté, favoriser l'aller-vers et enfin lever les freins pour accéder aux différents services. Il s'agit de renforcer la capacité d'agir des habitants.

Ce travail d'émancipation prend sens dans la coordination et l'animation de réseaux spécialisés dans ces domaines. La ville favorise l'implantation de permanences au plus près des habitants dans des espaces partagés.

La ville s'inscrit également dans la coordination des actions à l'échelle de PMA pour favoriser une cohérence territoriale.

5. Intégrer la question des transitions en transversal

a. Transition énergétique

Le quartier des Fougères a été exemplaire dans le cadre de la rénovation urbaine. La destruction des derniers habitats collectifs touche à son terme. La transformation du quartier a été réfléchi avec la création d'espaces de verdure ou il fait bon vivre.

La commune se concentre désormais sur des projets structurants concernant ses bâtiments collectifs :

- Quel avenir pour la salle polyvalente ?
- Quel avenir pour le stade de foot Musner ?
- Réhabilitation des écoles Jeanney/Curie, de la maison de l'enfant.

b. Transition numérique

La ville de Grand-Charmont réalise actuellement un diagnostic partagé à l'échelle de son territoire sur un projet numérique. En effet, les acteurs convergent sur le constat :

- D'un manque de visibilité de l'offre d'accompagnement de la population ;
- De la prise de compétences de certains opérateurs en lien avec la dématérialisation des services publics ;
- Du manque de formation des opérateurs ;
- D'une multiplicité d'actions similaires (création de CV).

L'enjeu est de développer une cohérence territoriale dans le but d'orienter les usagers vers les services les plus adaptés.

Dans le cadre de l'appel à projet CVU 2024, la ville de Grand-Charmont est sollicitée comme financeur pour accompagner les projets portés par des partenaires associatifs ou institutionnels. Le récapitulatif des demandes est le suivant :

N°	Porteur de projet	Intitulé	Coût total	Ville
1	ACLS	Initiation tir à l'arc	4 830,00 €	830,00 €
2	ASV Basket	Street tour	2 600,00 €	500,00 €
3	Frat'aire	Accompagnement social	104 000,00 €	1 500,00 €
4	Francas du Doubs	A musée vous	6 772,00 €	563,00 €
5	Francas du Doubs	ALSH inclusif	15 759,00 €	4 880,00 €
6	Francas du Doubs	Art'Air	33 636,00 €	2 636,00 €
7	Francas du Doubs	CLAS	36 238,00 €	6 713,00 €
8	Francas du Doubs	La place des jeunes dans la société	88 586,00 €	10 680,00 €
9	Francas du Doubs	La vie dans la cité	179 805,00 €	50 987,00 €
10	Francas du Doubs	Le laboratoire des énergies	7 972,00 €	783,00 €
11	Francas du Doubs	Les familles en fêtes	5 195,00 €	617,00 €
12	Francas du Doubs	REAAP une ville en pleine forme	14 035,00 €	635,00 €
13	Francas du Doubs	Tous acteurs du vivre ensemble	7 285,00 €	485,00 €
14	Francas du Doubs	Un été festif en famille	14 086,00 €	2 871,00 €
15	Radio amitié	Production et diffusion	21 900,00 €	1 200,00 €
16	SOS Médiagir	Permanences	65 000,00 €	2 000,00 €
17	Ville de Grand-Charmont	CFC	87 000,00 €	10 000,00 €
18	La ferme du Fort Lachaux	Ferme itinérante	27 000,00 €	2 000,00 €
19	Ludotaverne	Notre quartier fête l'été	50 000,00 €	500,00 €
20	Les Mères veilleuses	Ateliers du partage	22 811,00 €	1 030,00 €
21	Les Mères veilleuses	Ouverture sur le monde	19 214,00 €	1 800,00 €
22	Les Mères veilleuses	Prendre en main sa santé	13 725,00 €	275,00 €
TOTAL			827 449,00 €	103 485,00 €

À l'unanimité, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- approuve la programmation des actions du Contrat de Ville Unique (CVU) 2024 pour le territoire de Grand-Charmont dont le détail est joint en annexe à la présente délibération
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document s'y rapportant.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER



Le secrétaire de séance,
David LOYSEAU.

